



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 1 OCTOBRE 2026)**

Date de convocation :

Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 30
Nombre de délégués votants : 32
Nombre de pouvoirs : 2

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 01 octobre 2026 à 18 heures 00, au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents :

M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BONNEMASON Bernard, M. BOUSQUET Michel, M. LOUSTAU Christian, Suppléant de M. Jean-Luc BRAUD, M. BUNEL Marcel, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean-Paul, M. CAZANAVE Patrick, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. GABASTON Jean-Pierre, Mme GRISMONDI Muriel, M. LAMAGNERE Gérard, Mme LASIERRA Hélène, M. LASSALLE Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MAYSOUNABE Amandine, M. MONTOULIEU Jean, Mme MOULAT Monique, Mme MOURASSE Léa, Mme PAQUOT Christine, M. PARADAS SAEZ Andy, M. PLAA Grégory, Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège, M. ROTH Patrick, Mme SANCHOU Alexandra, M. SARRAILH Gérard, M. SASSOUBRE Guy

Pouvoirs :

M. ESQUER Philippe donne pouvoir à M. CASAUBON Jean-Paul
Mme MORTIAU Carole donne pouvoir à M. MARTIN Fernand

Absents ou excusés :

Mme OMPRARET Fabienne

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

OBJET : SUBVENTIONS 2026 AUX CINÉMAS D'ARUDY, EAUX-BONNES ET LARUNS

RAPPORTEUR : Mme BERGES Isabelle, Vice-Présidente en charge de l'action culturelle et patrimoniale

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau,

La Vice-Présidente rappelle la volonté de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau de soutien aux cinémas de la vallée qui en font la demande :

- par le vote en Conseil communautaire du 10 avril 2018 d'un règlement d'attribution des aides ;
- par l'inscription d'une enveloppe budgétaire : le montant inscrit au budget primitif 2026 s'élevant à 12 200 €.

Cette démarche s'inscrit dans une politique de développement culturel et d'animation du territoire, dont l'objet consiste à favoriser la diffusion artistique auprès d'un public le plus large possible.

Pour rappel, les critères d'attribution ont été définis comme suit :

- La programmation culturelle : films labellisés art et essai, films liés au patrimoine, documentaires et films en V.O. ;

- Les actions d'animation et de médiation culturelle auprès des publics : événements, spectacles, conférences, séances scolaires et jeune public ;
- Les actions de communication (affiche, flyer) liées à la programmation culturelle.

Le montant de l'aide communautaire est plafonné à 12 euros par séance de l'année N-1 et à 50% des dépenses éligibles.

Le cinéma associatif Saint-Michel d'Arudy et les cinémas communaux d'Eaux-Bonnes et Laruns ont déposé un dossier de demande de subvention.

Il est proposé de réitérer l'octroi des aides en 2026 et d'attribuer une subvention de :

- Cinéma St Michel - Arudy : 5 868 € correspondant au plafond de 12 € X 489 séances (mois de séances annuelles à la suite de la fermeture du cinéma pour rénovation une partie de l'année).
- Cinéma - Laruns : 3 696 € correspondant au plafond de 12 € X 308 séances.
- Cinéma - Gourette : 360 € correspondant au plafond de 12 € X 30 séances.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

ATTRIBUE	une subvention de 5 868 € à l'association du Cinéma Saint-Michel d'Arudy, 3 696 € à la commune de Laruns pour le cinéma municipal, 360 € à la commune d'Eaux-Bonnes pour le cinéma municipal de Gourette ;
PRÉCISE	que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2026 de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau ;
DONNE	pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON



Jean-Paul CASAUBON
CCVO - Monsieur le Président
2 oct. 2026